

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Vous allez être amenés à voter le 28 mars sur les deux crédits suivants:

8. Demande de crédit d'engagement de **CHF 1'976'000.00** pour la rénovation de l'Hôtel communal, Grand 'Rue 35 ; rapport à l'appui

9 Demande de crédit d'engagement de **CHF 3'070'000.00** pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur Grand 'Rue et rue du Temple ; rapport à l'appui

Pour les raisons invoquées dans la « Contrefiche » ci-annexée et au vu des rapport du CC, il apparait prématuré d'effectuer ces travaux à court terme. En effet les 2 rapports du CC sont lacunaires car, entre autres, ils ne détaillent pas les coûts des positions les plus importantes et ils ne tiennent pas compte des questions écologiques. Par ailleurs d'autres projets sont beaucoup plus importants pour notre village.

En particulier, je vous rappelle l'article 37.3 de la loi cantonale sur l'énergie que le Conseil Communal semble ignorer complètement en ce qui concerne la rénovation de l'Hôtel communal.

"<sup>3</sup> Les mesures, exigées pour les bâtiments neufs et les nouvelles installations, s'appliquent aux bâtiments et installations existants qui subissent une transformation, une rénovation ou un changement d'affectation importants et soumis à autorisation; elles s'appliquent également dans les cas de remplacement d'installations et d'éléments de construction."

Je vous demande instamment de prendre vos responsabilités et garder un jugement critique par rapport aux demandes du Conseil communal, pour ne pas jouer, une fois de plus, un simple rôle de chambre d'enregistrement, et de refuser l'octroi de ces deux crédits.

Nous n'excluons pas de lancer un référendum contre leur approbation, si nous arrivons à former à court terme un comité référendaire suffisamment motivé.

Avec mes salutations les meilleures

Jean-Philippe Scalbert  
Chemin des Rochettes 23  
CH-2072 Saint - Blaise  
Switzerland  
Tel. M: 0041 77 976 49 46



Contrefiche No  
14.pdf